

Il est très probable qu'au premier âge de la fondation de Lyon, la plaine et la presqu'île étaient encore sillonnées par diverses losnes qui formaient autant d'îles, mais rien n'autorise à supposer qu'à une époque quelconque un bras du Rhône se soit brusquement détourné, au pied de la colline Saint-Sébastien, pour venir, par un retour d'équerre, se précipiter en ligne droite dans la Saône, en formant ce que l'on a appelé le *Canal des Terreaux*, Il y avait à cela un obstacle naturel, invincible.

En effet, la colline se terminait sur le Rhône par un rocher granitique en forme de promontoire qui empêchait le fleuve de se porter à l'ouest et le rejetait vers l'est sur la plaine des Brotteaux, Cette masse rocheuse occupait tout l'emplacement de la place Tolozan et du quartier du Griffon, alias des Terrailles, et avant d'être couverte de maisons, elle a été longtemps exploitée comme carrière de pierres à bâtir<sup>1</sup>.

L'obstacle que ce rocher opposait au cours du fleuve avait occa-

<sup>1</sup> 1528. — Pierre Fourrier, teinturier, *tenet vineam cum aliis pertinentiis rjuæ fuit o/mniquitus Andreveti de Chaponay* (1353), *deinde Rolini Garini* (1455) *sitam in territorio vocato de Terrailles, sive Claulo Sancti Pétri juxta Rodamtm guodam parvo itinere intermedio.*

1514. — Pierre Fourrier se plaint au Consulat du dommage qu'on fait à sa vigne en tirant la pierre qui sert à la construction des arches du pont du Rhône : a été ordonné qu'on l'indemniserà. (BB. 33, f° 223.)

1535. — Claude Fourrier, fils de Pierre Fourrier — *confessus fuit se tenere : i° domum cum horto, quie fuit de membris tenemenli Rolini Garini, sitain in loco de Terrailles.*

3° *Quoddam jardinum seu perreriam, qui fuit de, membris dicti tenemeriti.*  
3° *Alium hortum sive perreriam qui fuit de membris prsediclis.*

4° *Alium hortum sive perrerkom qui similiter fuit de membris et tenementi pmedicli juxta fluvium Rodani ex mane.*

1532, 3 décembre. — « Accord entre le consulat et Pierre Fourrier touchant le lieu où l'on prend la pierre rupte, assis au lieu de Terrailles, pour servir à la maçonnerie des remparts et fortifications du boulevard Saint-Clair, tirant contre mont à la tour de la Casemate ». (BB. 52, f° 115<sup>v</sup> — CC. 851.)

1533, 8 janvier. — « Mendement à Claude Fourrier de 20 I. pour le louage de sa perrière sur les fossés de la Lanterne, où se tire la pierre pour les ouvrages des fortifications et pour faire les deux piles droites destinées à soutenir le pont de bois des Rosne du côté de la Guillotière ». (CG. 853.)

1539. — Compte des dépenses pour la pierre rompue, prise en la carrière de Terrailles qui se loue de Pierre Fourrier, et la conduire par bateau pour faire les arches du pont de Rosne et les plessières du côté du Dauphiné. (CG. 919.)

1637, 10 septembre. — Ordre donné à Simon Maupin, voyer de la ville, de faire travailler d'urgence à l'extraction du rocher sur le chemin au-devant de la maison Desvigne en construction. (C'est aujourd'hui la maison Telczan.) (BB. 191, f° 17b<sup>1</sup>)